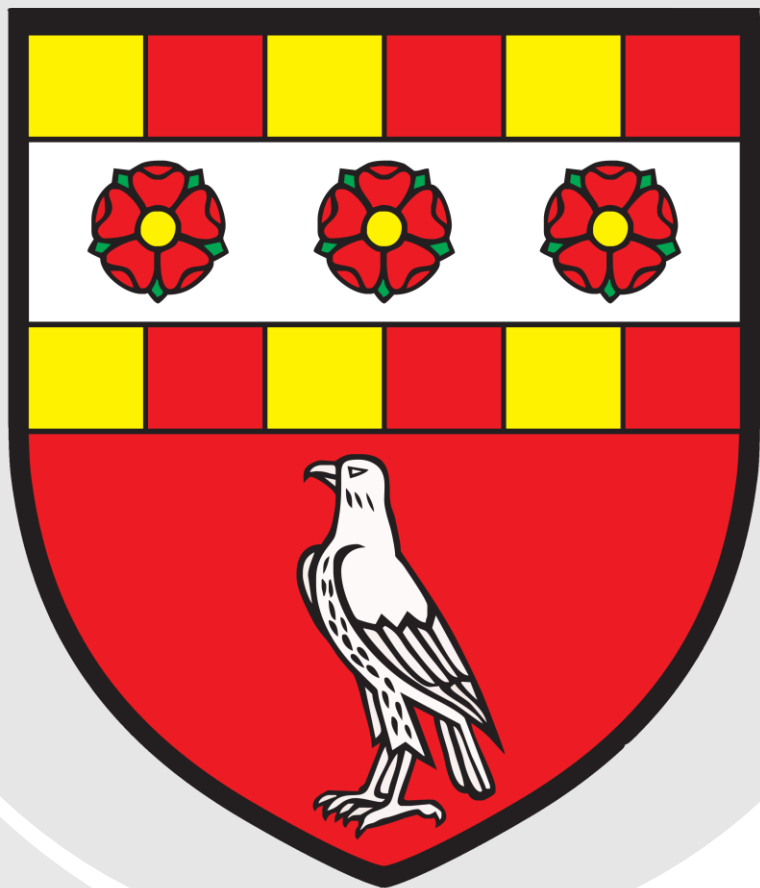




CONSEIL GÉNÉRAL DE CUGY

17 DÉCEMBRE 2025 / 20H00

TRACTANDA

1. Ouverture de la séance par M. le Président Olivier Vonlanthen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 8 octobre 2025
3. Budgets 2026

Pour tous les points suivants :

- *présentation*
- *rapport de la Commission financière*
- *approbation*

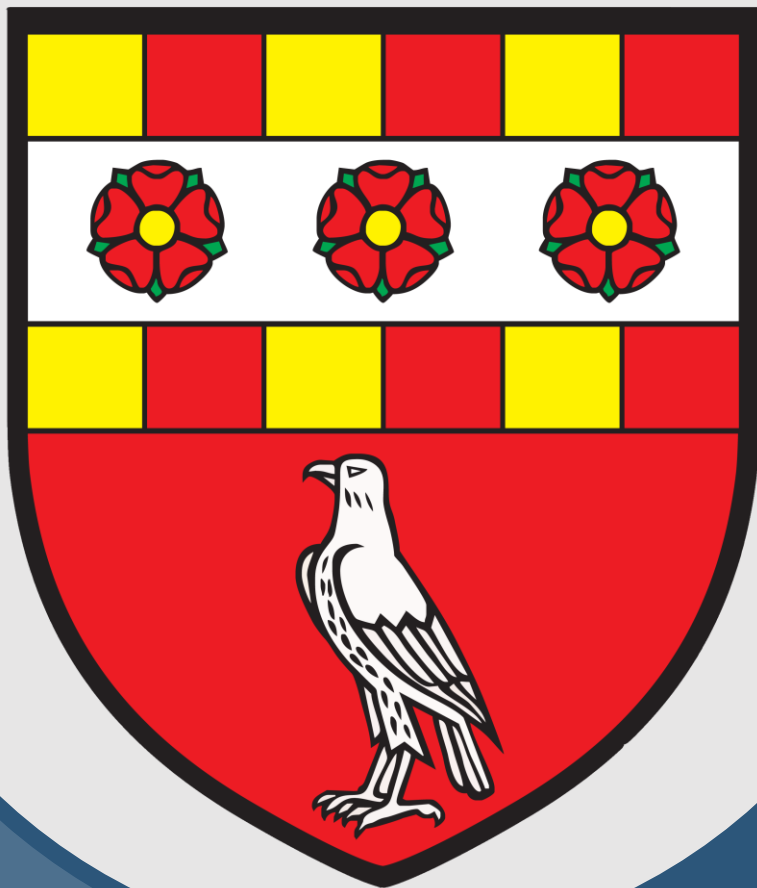
3.1. Budget d'investissements

- 3.1.1. Demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement complet de la parcelle 170
- 3.1.2. Demande d'un crédit pour l'achat et l'installation de containers pour les écoles
- 3.1.3. Demande d'un crédit pour l'aménagement de 2 salles de classes
- 3.1.4. Demande d'un crédit pour l'installation d'un système d'arrosage automatique pour les terrains de sport

3.2. Budget du compte de résultat

4. Informations communales
5. Divers.





POINT 3.1: BUDGET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2026

CADRE LEGAL / DÉFINITIONS

Crédit (art. 24 LFCo)

Autorisation octroyée à l'organe exécutif de procéder, dans un but précis, à des engagements financiers pour un montant déterminé

Crédit d'engagement

⇒ **Lié à un objet**
(art. 25 ss LFCo)

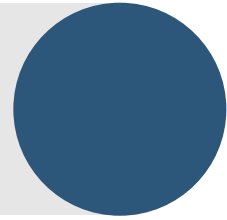
Autorisation de procéder à une dépense nouvelle, unique, ou périodique, pour un objet déterminé

- **Crédit d'étude**
- **Crédit d'ouvrage**
- **Crédit-cadre**



POINT 3.1: BUDGET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2026

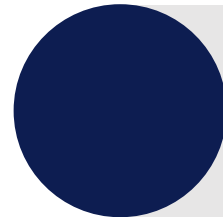
POINTS CLÉS

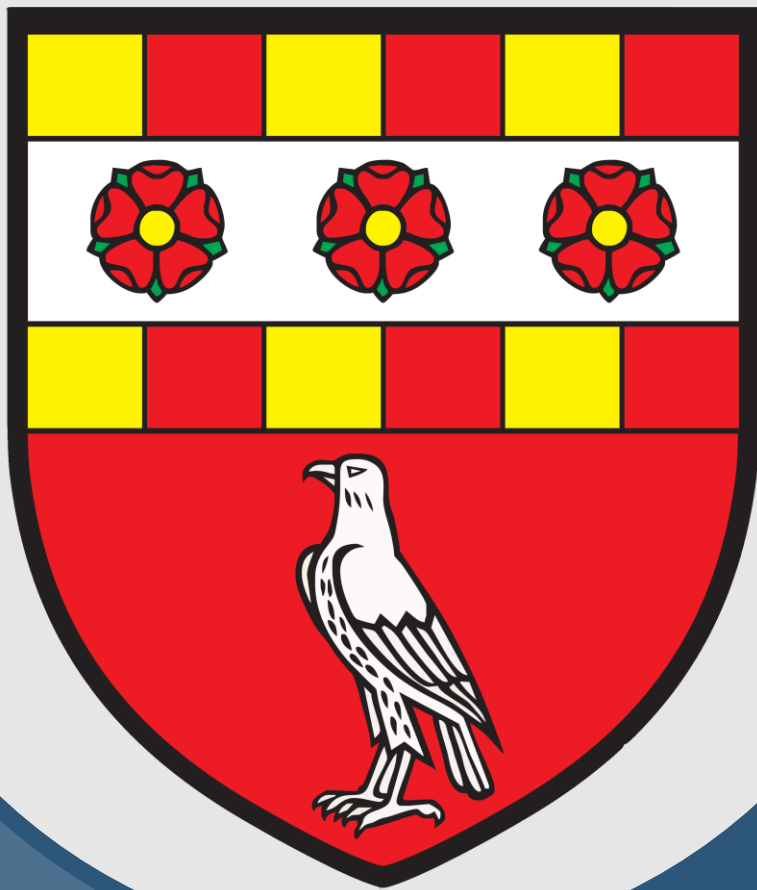


Chiffres-clés à fin 2024

➤ Fortune :	9'759'173.08
➤ Dette nette :	10'515'581.32

- Nouveaux crédits pour 2026 : 1'051'600.00
- Reports de crédits (déjà votés) : 2'672'300.00
- Total des crédits: **3'723'900.00**





POINT 3.1.1 : DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT COMPLET DE LA PARCELLE 170

But de la dépense :

- Acceptation du crédit d'étude pour la réalisation de la phase d'avant-projet le 18 septembre 2024
- Présentation de l'avant-projet le 25 juin 2025
- Présentation de divers scénarios lors de la planification financière
- Proposition du CC de poursuivre ce dossier par l'étude de l'aménagement complet de la parcelle 170



POINT 3.1.1 : DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT COMPLET DE LA PARCELLE 170

L'acceptation de ce crédit d'étude valide concrètement la construction d'une école primaire, d'un parking et d'un immeuble d'appartements protégés.

Le devis général, établi selon le développement du projet dans son ensemble, permettra de valider le crédit d'investissement définitif qui sera présenté au Conseil Général à l'issue de cette étude.

Le montant du crédit d'étude a été chiffré par notre bureau d'architectes Bakker&Blanc et les mandataires.

A relever que ce crédit d'étude sera séparé en deux parties distinctes :

1. Le montant concernant l'école est d'ordre administratif et sera inscrit au budget d'investissement.
2. La part concernant les logements seniors et le parking est du domaine du patrimoine financier et impacte uniquement le bilan.



POINT 3.1.1 : DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT COMPLET DE LA PARCELLE 170

Selon les coûts déterminants, voici la répartition entre patrimoine administratif et financier, d'après les montants de l'étude d'avant-projet :

- Ecole (réalisation avec logements) Fr. 10.2 mio.
 - Logements (réalisation avec école) Fr. 7.35 mio.
 - Parking (réalisation avec école/logements) Fr. 1.75 mio.
- Patrimoine administratif Fr. 10.2 mio. 53 %
- Patrimoine financier Fr. 9.1 mio. 47%

En résumé, le Conseil Communal vous demande d'approuver le crédit d'étude suivant : Fr. 1'600 000.-

Répartition :

- Patrimoine administratif Fr. 850'000.-
- Patrimoine financier Fr. 750'000.-

A charge de la Commune :

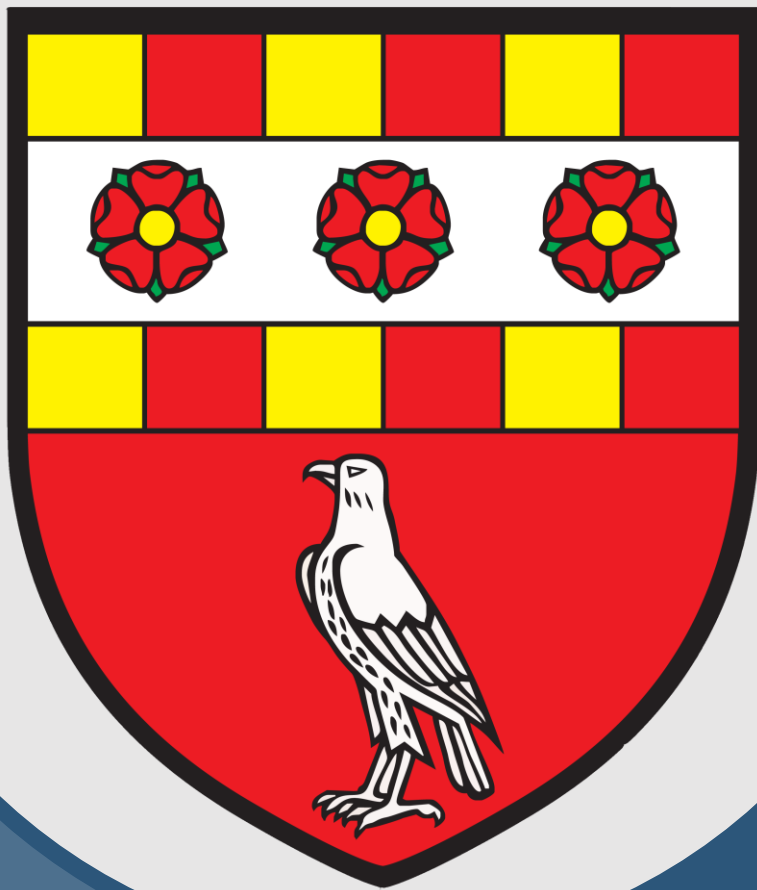
Financé par un emprunt bancaire, taux 2%

FINANCEMENT

Fr. 1'600'000.00

Fr. 32'000.00





POINT 3.1.2 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CONTAINERS POUR LES ECOLES

But de la dépense :

- Un crédit est demandé au Conseil Général pour l'achat de containers qui abriteront deux salles de classe et seront situés derrière la salle de sport où se trouvent déjà des containers.
- En effet, au vu de l'évolution des effectifs scolaires, la commune va probablement devoir ouvrir une salle de classe supplémentaire à la prochaine rentrée.
- Comme en 2025, l'achat est plus rentable que la location.
- Cet achat comprend les 10 containers pour les salles de classes ainsi que les 2 containers pour le vestiaire et les toilettes. Le châssis (DIN métalliques) et le chauffage sont compris dans l'achat.

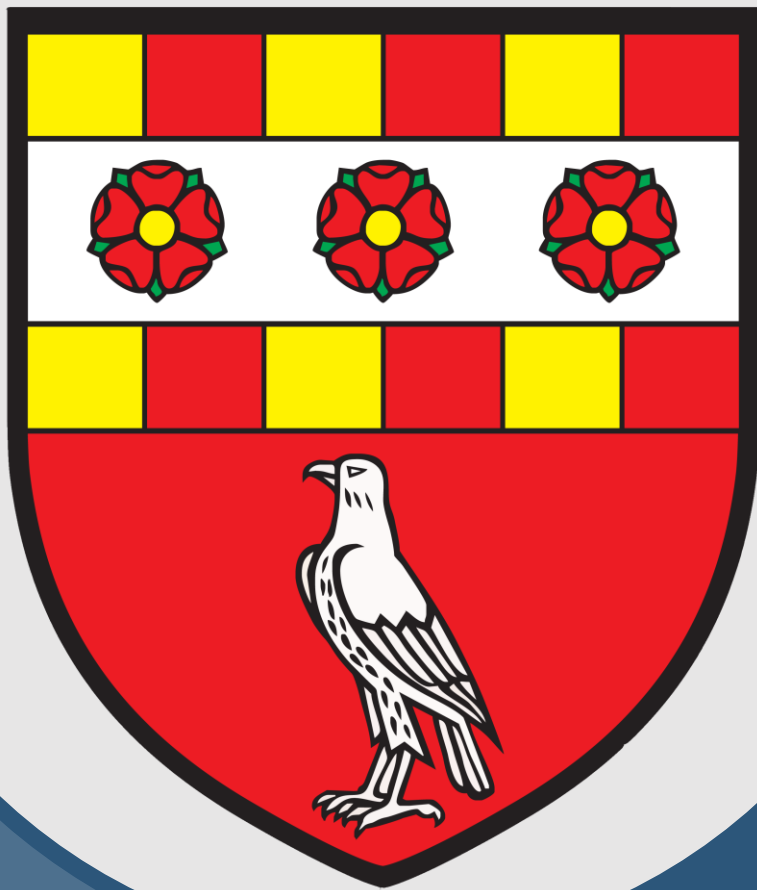
FINANCEMENT

A charge de la Commune :

Fr. 100'000.00

Financé par les liquidités de la commune





POINT 3.1.3 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR L'AMENAGEMENT DE 2 SALLES DE CLASSES

But de la dépense :

- Un crédit est demandé au Conseil Général pour l'aménagement de deux salles de classes.
- Cette demande fait suite à la demande précédente à savoir l'achat de containers pour les écoles. En effet, les salles de classes prévues devront immanquablement être équipées en mobilier, matériel et informatique.

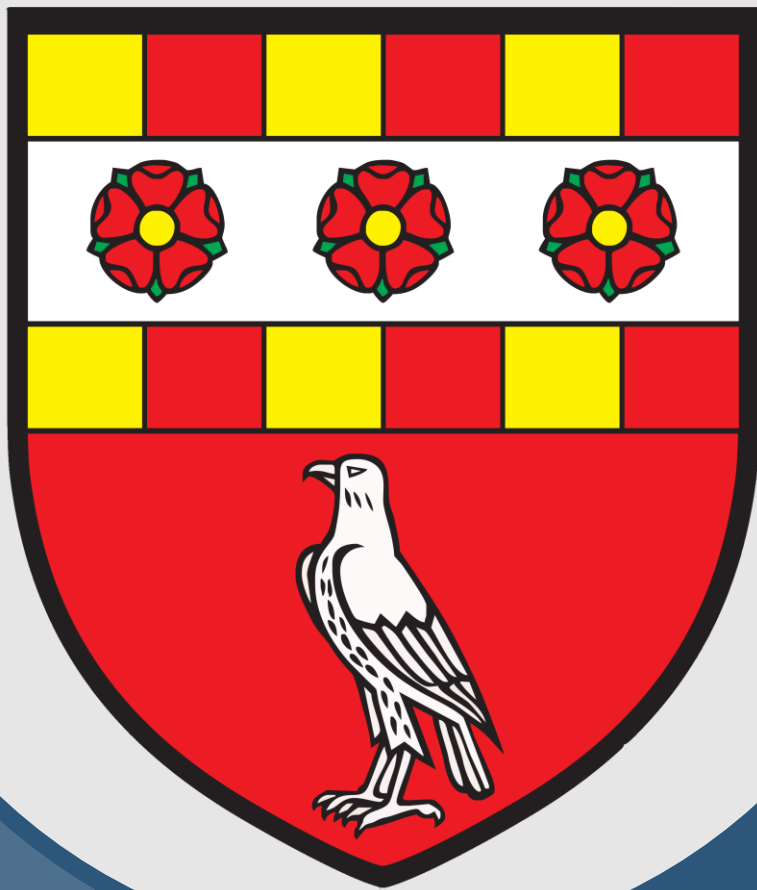
FINANCEMENT

A charge de la Commune :

Fr. 60'000.00

Financé par les liquidités de la commune





POINT 3.1.4 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ARROSAGE AUTOMATIQUE POUR LES TERRAINS DE SPORT

But de la dépense :

- Economies au niveau de l'entretien des terrains par nos employés de commune : heures d'arrosage
- Economies sur les engrais
- Meilleure qualité des terrains
- Moins de nuisances sonores pour les voisins proches



POINT 3.1.4 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ARROSAGE AUTOMATIQUE POUR LES TERRAINS DE SPORT

FINANCEMENT

A charge de la Commune : Fr. 41'600.00

Financé par les liquidités de la commune

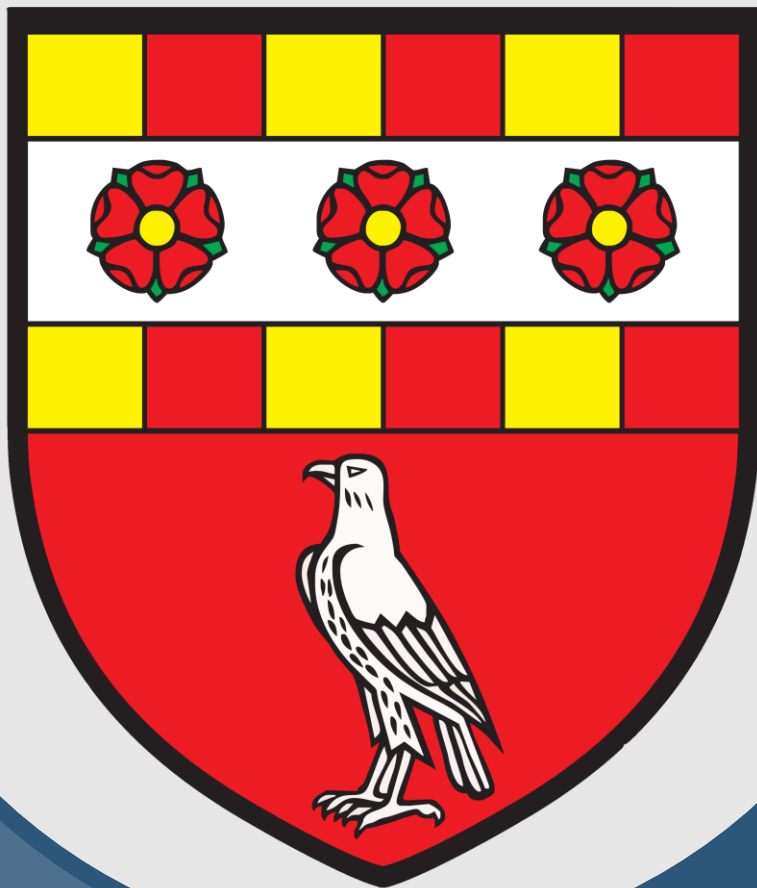
Montant de l'investissement Fr. 82'000.00

./. Subvention de la LORO (sous réserve) Fr. -24'000.00

./. Participation du FC Cugy-Montet Fr. -16'400.00

Fr. 41'600.00





POINT 3.2: BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS 2026

CADRE LÉGAL

Budget (art. 7 LFCo) :

« Le budget sert à la gestion à court terme des finances et des prestations. »

Les principes généraux et le contenu du budget sont définis aux articles 10 et 11.

3 règles de base (art. 20 LFCo) :

- « Le budget du compte de résultats doit être équilibré.
- Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer cet équilibre.
- Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber. »



POINT 3.2: BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS 2026

PRINCIPE

En cas de déséquilibre (art. 21 LFCo) :

- **Excédent de charges:** grève le capital propre / augmente le découvert au bilan.
- **Excédent de revenus:** augmente le capital propre / amortit le découvert au bilan.
- **Découvert au bilan:** doit être amorti au maximum sur cinq ans.



POINT 3.2: BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS 2026

POINTS CLES

- Total de charges : **CHF 8'562'834.46**
(2025 : CHF 8'168'799.35)
- Excédent de charges prévu : **CHF 475'880.90**
(avec coefficient d'impôt à 85%)
(2025 : CHF 475'527.55)

Total des charges liées : 46.12% du total des charges

Total de couverture des taxes causales avant prélèvement aux réserves :

- Approvisionnement en eau: **91.42%**
- Traitement des eaux: **96.73%**
- Gestion des déchets: **87.23%**

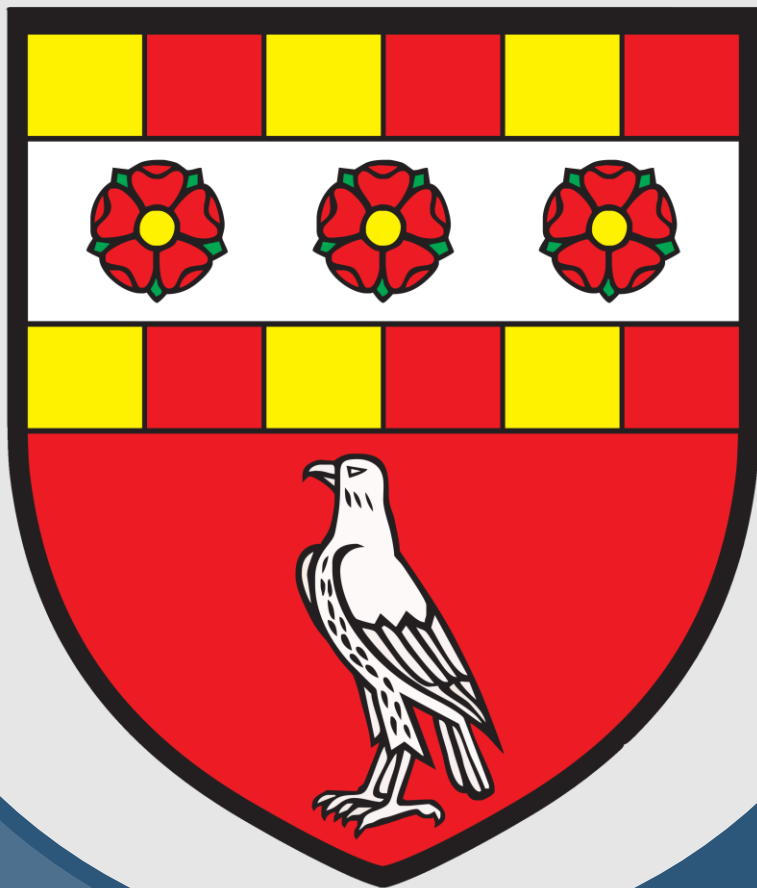


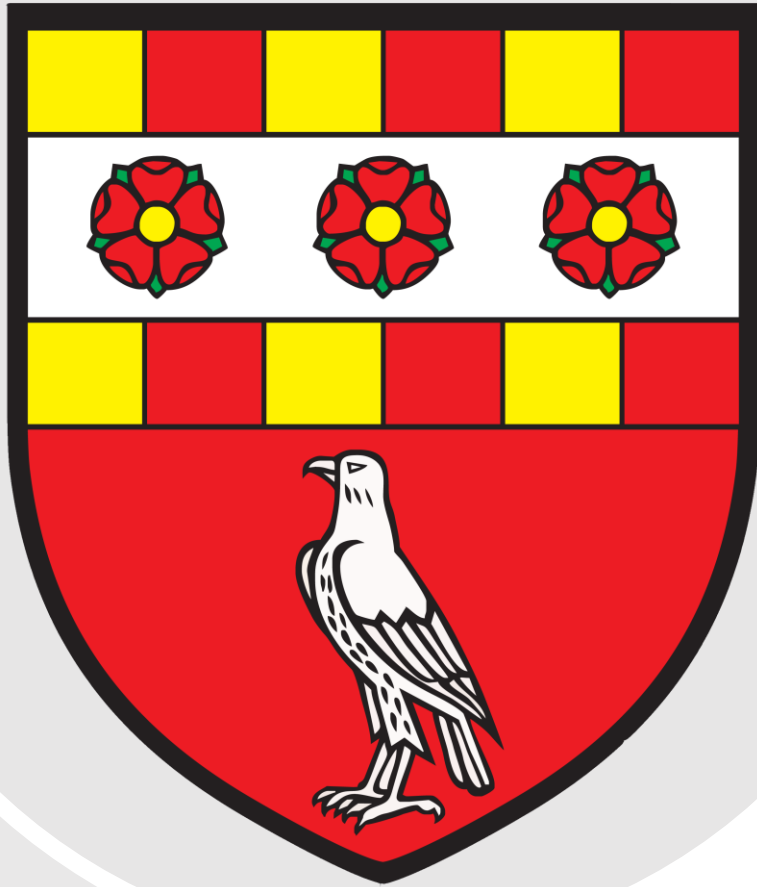
POINT 3.2: BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS 2026

IMPÔTS COMMUNAUX

			<u>Budget 2026</u>		<u>Budget 2025</u>	
			85%		85%	
Impôt revenu personnes physiques			4 272 000.00		4 062 000.00	
Impôt fortune personnes physiques			307 000.00		257 000.00	
Impôt bénéfice personnes morales			153 000.00		163 800.00	
Impôt capital personnes morales			8 400.00		11 300.00	







POINT 4: INFORMATIONS COMMUNALES

ELECTIONS COMMUNALES

- ❖ Demande du mode de scrutin proportionnel 23 janvier 2026 12.00 h.
- ❖ Dépôt des listes électorales 26 janvier 2026 12.00 h.
- ❖ Date des élections 8 mars 2026
- ❖ Date de l'assermentation 25 avril 2026





POINT 5: DIVERS



**BONNE SOIRÉE
ET BONNES
FÊTES**

